

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du LUNDI 16 AVRIL 2018 à 8h00

Date de convocation : 10 avril 2018

Délibération

N°B2018_55

Membres en exercice :	24
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Christian LAPALU, Henri MARTIN,

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Magali VERGNES (délibérations N°B2018_39 et N°B2018_48)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Aimé LAFFON,

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Politique de la ville - habitat - logement

OBJET : Politique de l'Habitat – Axes renforcés dans le cadre de l'OPAH RU de Narbonne – Renouvellement pour une année supplémentaire de la convention d'avance de subventions du Grand Narbonne pour la ville

Pour renforcer l'impact de l'action façade mise en œuvre dans le cadre de l'OPAH RU sur le périmètre du secteur sauvegardé de la ville de Narbonne, le Grand Narbonne en lien avec la Ville de Narbonne, a souhaité créer un effet de levier pour les propriétaires d'immeubles situés sur des axes stratégiques, définis en fonction de leur emplacement et de leur intérêt patrimonial.

Par délibération N°C83/2016, le Conseil Communautaire du 31 mars 2016 a validé la mise en place du dispositif « axes renforcés » au 1er avril 2016 pour une durée de deux ans afin de souligner le caractère exceptionnel de sa mise en œuvre et inciter les propriétaires à réaliser les travaux.

Afin de faciliter la démarche et la compréhension de cette action auprès des bénéficiaires, le Bureau Communautaire du 6 juin 2016 a voté par la délibération N°B108/2016 la mise en place d'une convention d'avance pour une durée de 2 ans par la Communauté d'Agglomération des subventions de la ville.

N°B2018_55

Une seule notification co-signée est envoyée au bénéficiaire, stipulant la somme allouée par chacune des 2 collectivités. A chaque date anniversaire de l'opération, le Grand Narbonne procède à une demande de remboursement des sommes avancées qui est validée et signée par la trésorerie principale.

Au regard du succès rencontré par ce dispositif avec 20 dossiers déposés sur ces deux années, et du nombre grandissant de dossiers potentiels, le Conseil Communautaire du 22 mars 2018 a validé la prolongation du dispositif des axes renforcés, à budget constant jusqu'à la fin de l'OPAH RU qui se termine au 31 mars 2019.

Compte tenu de ce renouvellement, et du projet de convention en pièce jointe, Il est proposé de valider la reconduite de la convention d'avance citée précédemment dans les mêmes conditions et sur la même période à savoir du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Vu en commission 4 le 29 janvier 2018,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De valider le renouvellement de la convention d'avance des subventions accordées par la ville de Narbonne par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la poursuite des axes renforcés ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 19/4/2018
et de sa publication
le : 19/4/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

